

Unité additionnelle de puissance TRONIC Modulaire

Art. No.: 0353 00

Function

L'unité additionnelle de puissance TRONIC sert à l'extension de puissance de 500 W des variateurs d'intensité lumineuse à commande de phase:

Variateur TRONIC à encastrer sous crépi, variateur à bouton Universal à encastrer sous crépi, variateur TRONIC à encastrer et variateur TRO-NIC.

La commutation parallèle de plusieurs unités additionnelles de puissance permet de commander des systèmes d'éclairage complexes constitués par des transformateurs TRONIC, des lampes à incandescence d'usage courant et des lampes halogènes HT au moyen d'un variateur d'intensité lumineuse. Le «softstart» ménage les lampes et en permet une durée de vie optimale. L'unité additionnelle de puissance TRONIC fait partie du système de commande d'éclairage TRONIC.

Protection court-circuit

Arrêt avec redémarrage automatique après élimination du court-circuit dans l'espace de 7 secondes. Ensuite, maintien de l'arrêt jusqu'à la remise en marche manuelle du variateur d'intensité lumineuse TRONIC.

Protection thermique

Mise hors fonction lorsque la température ambiante est trop élevée. Remise en marche automatique après refroidissement.



Consignes relatives au danger

Attention! La mise en place et le montage d'appareils électriques doivent obligatoirement être effectués par un électricien spécialisé. N'est pas destiné à être déconnecté. Lorsque le variateur d'intensité lumineuse est hors fonction, il n'y a pas d'isolation galvanique entre la charge et le secteur.

Instructions relatives à l'installation

Les appareils sont conçus en tant qu'appareils à encastrer en série et sont fixés sur des rails à chapeau.

Utiliser la **même phase** pour les variateurs TRONIC et les unités additionnelles de puissance. Ne pas inverser L et N sur l'unité additionnelle de puissance. Il en résulte sinon un dysfonctionnement. La Fig. ① montre le branchement d'une seule unité additionnelle de puissance. La Fig. ② représente la commutation pa-rallèle de plusieurs unités additionnelles de puissance.

La commutation éventuelle du variateur d'intensité lumineuse avec des commandes secondaires est décrite dans la notice d'utilisation du variateur. Pour l'utilisation d'unités additionnelles de puissance, toujours mettre le variateur sous charge directe avec des transformateurs TRONIC ou des lampes conformément à la spécification du variateur (Fig. ① et ②).

Puissance absorbée maxi 500 W pour lampes à incandescence de 230 V, lampes à halogène HT ou maxi 14 transformateurs TRONIC 35W ou maxi 8 transformateurs TRONIC 60W ou maxi 7 transformateurs TRONIC 70W ou maxi 4 transformateurs TRONIC 105W ou maxi 3 transformateurs TRONIC 150W ou maxi 2 transformateurs TRONIC 200W

Pour permettre une protection optimale de la combinaison variateur-transformateur contre les pics de tension, respecter le nombre maximum de transformateurs commutés parallèlement, tel qu'indiqué ci-dessus.

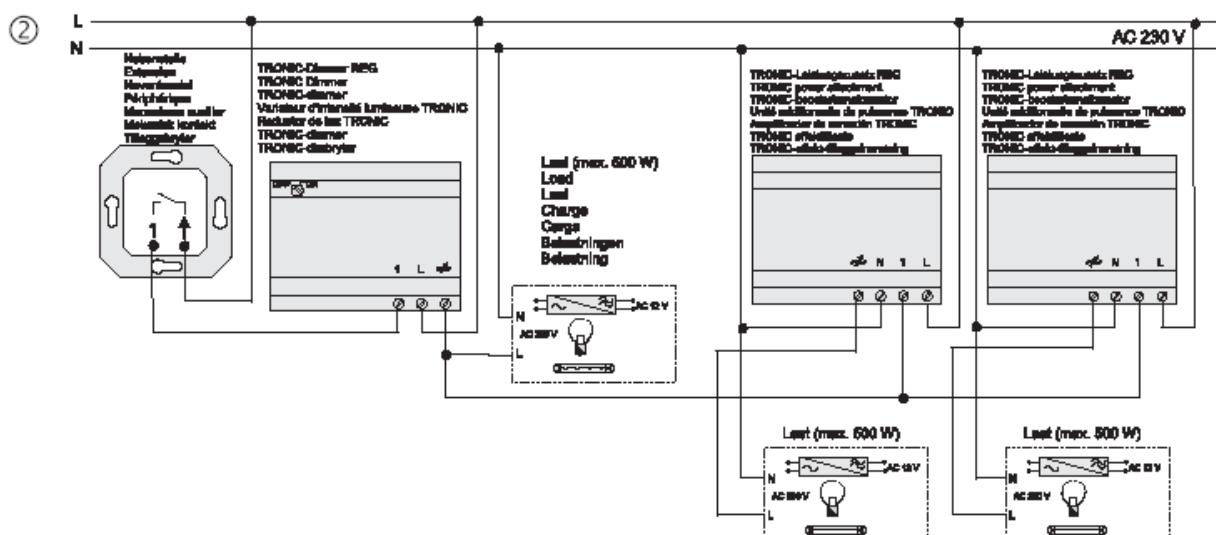
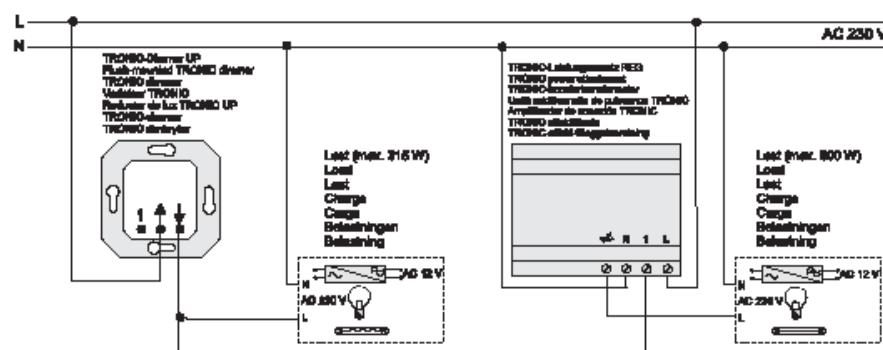
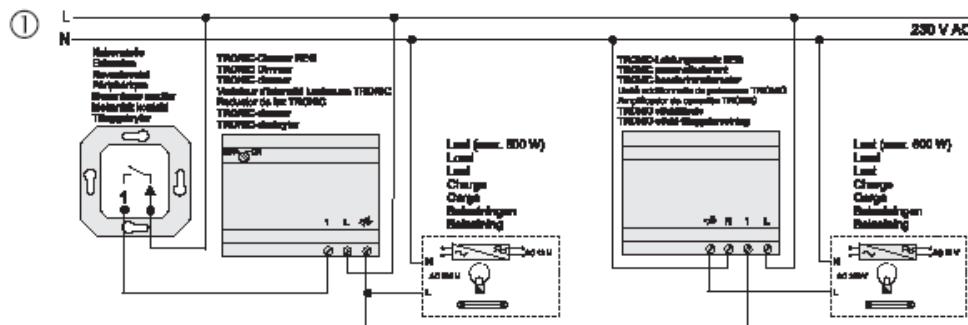
La puissance totale de la charge des lampes raccordée ne doit pas dépasser 500 W.

Il est possible de brancher 10 unités additionnelles de puissance TRONIC maximum au variateur d'intensité lumineuse REG.

Observer les conditions techniques de branchement des usines d'électricité.

Pour les systèmes d'éclairage avec une puissance supérieure à 3500 W, l'installation doit être répartie sur deux circuits de courant mais de même phase.

Les automates de protection de ces circuits de courant sont à accoupler mécaniquement afin d'assurer une déconnexion du système d'éclairage sur tous les pôles.



Données technique

Tension nominale:	AC 230 V, 50 Hz
Puissance absorbée:	100 - 500 W transformateurs TRONIC lampes à incandescence 230V lampes à halogène HT charges mixtes des types de charges spécifiques
Température ambiante (Ta):	45 °C
Température du boîtier (Tc):	75 °C
Dimensions:	4 unités modulaires
Type de protection:	IP 20
Bornes de raccordement:	 N, 1, L



Les symboles utilisés pour désigner les charges admissibles d'un variateur de lumière caractérisent le type ou le comportement de la charge connectée
R = ohmique, C = capacitive

Prestation de garantie

Nous acceptons la garantie dans le cadre des dispositions légales correspondantes.

Veuillez nous envoyer l'appareil défectueux en port payé à notre service après-vente central en joignant une description du défaut.

Belgique	Suisse
Gira	Levy Fils AG
Postfach 1220	Lothringer Str. 165
D - 42461 Radevormwald	CH - 4013 Basel
Tel. +49 / 2195 / 602 - 0	Tel. 061 / 3220086
Fax + 49 / 2195 / 602 - 339	Fax 061 / 3211169

Gira
Giersiepen GmbH & Co. KG
Postfach 1220
D - 42461 Radevormwald

Telefon: +49 / 2195 / 602 - 0
Telefax: +49 / 2195 / 602 - 339
Internet: www.gira.de